



Convocation tribunal aide covid risque 7 ans

Par jluc

Bonjour je viens d'effectuer une garde a vu pour avoir touché indument des aides covid pour un montant de 48000 ?. A la sortie de ma garde à vue la commissaire ma remie une convocation indiquant :

Faits prévus par
ART.313i C.PENAL.
Réprimés par:
ART.313-1 AL.2, ART.313-7, ART.313-8 C.PENAL.
Code Natinf : 07875/C/DELIT PENAL

Je n'arrête pas de chercher sur internet et on va me condamner à 7 ans de prison si je comprends bien.

J'ai mis en place un échéancier de 250 euro par mois et j'ai déjà versé deux fois. J'ai demandé à la DGFIP de voir ensemble une solution pour étaler ma dette, il mon fais parvenir un dossier à remplir.

Mais je me demande à quoi bon car je vais être condamné à 7 ans de prison.

Autre info :

Mon entreprise est une entreprise de formation non inscrite à l'inspection du travail

Et cela va être ma première condamnation.

Ma vie est fini

Par Nihilscio

Bonjour,

Sept ans est le maximum. Les peines prononcées sont rarement les peines maximales et elles sont souvent prononcées avec sursis.

S'il faut rembourser 48 000 ?, à raison de 250 ? par mois, il vous faudrait 16 ans, sans compter d'intérêts. Cela ne passera jamais.

Y a-t-il réellement escroquerie ? Vous n'avez pas d'avocat ?